DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU
District Rhône et côtiers méditerranéens
Territoire Haut Rhône et vallée de l'Ain

Pressions polluantes importantes sur les milieux aquatiques

Décembre 2003

REJETS DE COLLECTIVITES :

- < à 5 000 EH
- de 5 000 à 20 000 EH
- > à 20 000 EH

REJETS INDUSTRIELS :

- toxiques
- de 2 000 à 5 000 EH
- > à 5 000 EH

AUTRES TYPES DE POLLUTION :

- Décharge

ZONE DE POLLUTION DIFFUSE :

- agricole
- industrielle
- urbaine

- Commune
- Cours d'eau
- Délimitation du territoire SDAGE-DCE

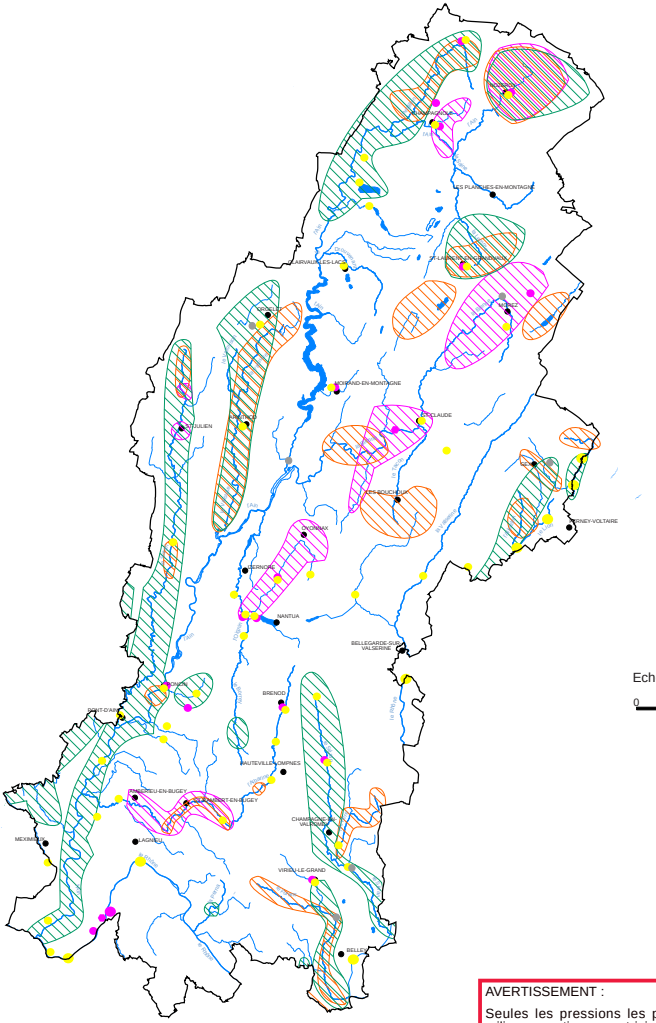

Sources : Experts locaux

Cartographie : Agence de l'eau RM et C
(juillet 2004)

AVERTISSEMENT :

Seules les pressions les plus importantes sur les milieux aquatiques sont ici représentées et en aucun cas il ne s'agit d'un inventaire exhaustif des pressions. Des hétérogénéités peuvent apparaître d'un bassin versant à l'autre en fonction de la précision des expertises menées par les groupes locaux.

©IGN BD Carto / ©IGN BD Carthage